



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



6767/14

(OR. en)

PRESSE 86  
PR CO 8

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3300<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires étrangères

Bruxelles, le 20 février 2014

Présidente

**Catherine Ashton**

La Haute représentante de l'Union pour les affaires  
étrangères et la politique de sécurité

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/press>

6767/14

1  
FR

## **Principaux résultats du Conseil**

*Le Conseil a tenu une session extraordinaire pour débattre de la situation en **Ukraine**. Consterné et vivement indigné par la détérioration de la situation en Ukraine, il a décidé d'urgence de mettre en place des sanctions ciblées à l'encontre des personnes responsables des violations des droits de l'homme, des violences et du recours excessif à la force.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

**PARTICIPANTS**..... 4

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Ukraine..... 6

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*aucun*

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

### Haute Représentante

M<sup>me</sup> Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

### Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

### Bulgarie:

M. Kristian VIGENIN

Ministre des affaires étrangères

### République tchèque:

M. Lubomir ZAORÁLEK

Ministre des affaires étrangères

### Danemark:

M. Martin LIDEGAARD

Ministre des affaires étrangères

### Allemagne:

M. Peter TEMPEL

Représentant permanent

### Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-Premier ministre (Tánaiste) et ministre des affaires étrangères et du commerce

### Grèce:

M. Dimitrios KOURKOULAS

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

### Espagne:

M. Gonzalo DE BENITO SECADES

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

### France:

M. Philippe ETIENNE

Représentant permanent

### Croatie:

M<sup>me</sup> Vesna PUSIĆ

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

### Italie:

M<sup>me</sup> Emma BONINO

Ministre des affaires étrangères

### Chypre:

M. Kornelios KORNELIOU

Représentant permanent

### Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

### Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

### Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Ministre des affaires étrangères

### Hongrie:

M. Zsolt NÉMETH

Secrétaire parlementaire, ministère des affaires étrangères

### Malte:

M. George VELLA

Ministre des affaires étrangères

### Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères

### Autriche:

M. Sebastian KURZ

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

### Pologne:

M. Marek PRAWDA

Représentant permanent

### Portugal:

M. Bruno MACÃES

secrétaire d'État aux affaires européennes

**Roumanie:**

M. Titus CORLĂȚEAN

Ministre des affaires étrangères

**Slovénie:**

M. Rado GENORIO

Représentant permanent

**Slovaquie:**

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

**Finlande:**

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

**Suède:**

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

**Royaume-Uni:**

M. William HAGUE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

---

**Commission:**

M. Štefan FÜLE

Membre

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### Ukraine

Le Conseil a tenu un débat approfondi sur la situation en Ukraine et il a adopté les conclusions ci-après:

- "1. L'Union européenne est consternée et vivement indignée par la détérioration de la situation en Ukraine. Rien ne saurait justifier la répression qui s'exerce actuellement. Nous condamnons dans les termes les plus fermes tout recours à la violence. Les personnes qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme devraient être traduites en justice. Nos pensées vont aux familles de ceux qui ont perdu la vie et aux blessés. Nous demandons l'arrêt immédiat de la violence et le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le droit d'accès à l'assistance médicale, ainsi que, dans les plus brefs délais, la conduite d'enquêtes indépendantes sur les violations des droits de l'homme, notamment par le Groupe consultatif international du Conseil de l'Europe. Nous demandons au gouvernement de faire preuve d'une extrême retenue et aux responsables de l'opposition de se désolidariser de ceux qui mènent des actions extrêmes et notamment recourent à la violence. Nous engageons instamment le gouvernement ukrainien à se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'Ukraine est partie. Il convient d'éviter toute nouvelle escalade, y compris l'instauration d'un état d'urgence, ou le recours aux forces armées contre les manifestants.
2. Nous exhortons toutes les parties à engager, sans plus tarder, un dialogue constructif, pour répondre aux aspirations démocratiques légitimes du peuple ukrainien. Rappelant ses conclusions du 10 février, ainsi que les déclarations du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et de la Haute Représentante de l'Union, le Conseil demeure fermement résolu à prêter son concours pour favoriser le dialogue politique entre les parties et contribuer à un apaisement de la situation. Nous attendons des représentants élus de l'Ukraine qu'ils assument leurs responsabilités politiques, notamment au sein de la Verkhovna Rada. Le Conseil souligne que le président Ianoukovitch et les autorités ukrainiennes sont les premiers responsables de la situation actuelle et que c'est à eux seuls qu'il appartient avant tout de faire le premier pas pour permettre la tenue d'un tel dialogue.
3. L'Union européenne reste convaincue que tout règlement durable de la crise politique doit passer par une réforme de la constitution, la formation d'un nouveau gouvernement rassemblant toutes les parties et la création de conditions propices à la tenue d'élections démocratiques. Nous restons disposés à aider l'Ukraine à mener les réformes nécessaires pour assurer à ses citoyens un avenir stable, prospère et démocratique. Notre proposition d'association politique et d'intégration économique reste d'actualité. Le Conseil rappelle que l'accord d'association, y compris un accord de libre-échange approfondi et complet, ne constitue pas l'objectif ultime de la coopération entre l'UE et l'Ukraine. Par ailleurs, l'Union européenne est prête à apporter son appui et à aider les organisations humanitaires à réapprovisionner leurs stocks de médicaments et d'équipement médical pour soigner les victimes des actes de violence.

4. Compte tenu de la détérioration de la situation, l'UE a décidé d'urgence de mettre en place des sanctions ciblées, y compris un gel des avoirs et une interdiction de visa à l'encontre des personnes responsables des violations des droits de l'homme, des violences et du recours excessif à la force. Les États membres sont convenus de suspendre les licences d'exportation des équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne et de réévaluer les licences d'exportation des équipements visés par la position commune 2008/944/PESC. Le Conseil a chargé les groupes de travail compétents d'entreprendre immédiatement les préparatifs nécessaires. L'étendue de la mise en œuvre de ces sanctions évoluera en fonction de du déroulement des événements en Ukraine.
5. Face à la gravité de cette crise en Europe, l'UE continuera de coopérer étroitement avec la communauté internationale, afin notamment de soutenir l'OSCE et le Conseil de l'Europe, pour trouver une solution globale durable qui respecte les droits de tous les Ukrainiens.
6. Le Conseil souligne l'importance d'une société civile dynamique pour assurer un avenir démocratique et prospère à l'Ukraine. Il se dit une nouvelle fois déterminé à renforcer les contacts entre les Ukrainiens et les citoyens de l'UE, notamment à travers le processus de libéralisation du régime des visas et les conditions arrêtées dans le cadre du plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas. Entre-temps, le Conseil encourage les États membres à faire le meilleur usage possible des dispositions de l'accord visant à faciliter la délivrance de visas ainsi que des possibilités offertes par le code des visas."

**AUTRE POINTS APPROUVÉS**

---